



ACPM | ACARR

The Association of Canadian Pension Management
L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

Juin 2026

SOMMAIRE EXÉCUTIF ET RECOMMANDATIONS

Renforcement de la sécurité de la retraite au Canada

*Document de réflexion de l'ACARR sur la couverture
des régimes de retraite, la portabilité et les solutions
de revenu viager*

Favoriser des solutions politiques concrètes visant à accroître la
couverture des régimes de retraite, à améliorer la portabilité et à
renforcer la sécurité du revenu viager des Canadiens.

Préparé par l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR)



Renforcement de la sécurité de la retraite au Canada

Pourquoi c'est important

Le système de revenu de retraite du Canada est largement reconnu comme l'un des plus robustes au monde. Toutefois, des écarts importants dans la couverture des régimes de retraite en milieu de travail et dans l'accès à un revenu de retraite viager durable continuent d'engendrer des inégalités de revenu de retraite pour de nombreux Canadiens.

Bien que les régimes de retraite publics constituent une base solide, de nombreux Canadiens – en particulier les employés des petites et moyennes entreprises et ceux qui occupent des emplois non traditionnels – n'ont pas accès à des possibilités d'épargne-retraite en milieu de travail. Dans le même temps, de nombreux retraités font face à des difficultés lors de la conversion de l'épargne accumulée afin d'obtenir un revenu de retraite viager fiable.

Il est important de résoudre ces difficultés non seulement pour la sécurité financière des individus, mais également pour la résilience économique et la viabilité des finances publiques à long terme du Canada.

Deux principaux défis

1. Accès inégal aux régimes de retraite en milieu de travail

- La couverture demeure nettement plus faible dans le secteur privé que dans le secteur public.
- Les petites et moyennes entreprises sont souvent confrontées à des obstacles à l'établissement de régimes de retraite.
- Les travailleurs non traditionnels n'ont souvent pas accès aux régimes de retraite en milieu de travail.
- La mobilité de la main-d'œuvre contribue à la fragmentation de l'épargne-retraite.

2. Accès limité à un revenu de retraite viager durable

- Les Canadiens vivent plus longtemps et passent plus d'années à la retraite.
- De nombreux retraités doivent gérer eux-mêmes les risques liés à la longévité, aux marchés et à l'inflation.
- Les options individuelles actuelles de décaissement n'offrent pas toujours une mutualisation des risques abordable ou efficace.
- L'accès à des solutions novatrices de revenu viager demeure limité.

Points à retenir

- ✓ La couverture des régimes de retraite en milieu de travail demeure inégale.
- ✓ La fragmentation de l'épargne réduit l'efficacité et fragilise les résultats à la retraite.
- ✓ De nombreux Canadiens n'ont pas accès à des solutions de revenus viagers abordables.
- ✓ Des réformes de politiques publiques concrètes peuvent renforcer la sécurité de la retraite tout en préservant la flexibilité.



Orientations de politiques publiques prioritaires selon l'ACARR

1. Élargir la couverture des régimes de retraite en milieu de travail

Favoriser une plus grande adoption de :

- régimes à prestations déterminées;
- régimes à prestations cibles;
- régimes à cotisations déterminées;
- régimes de pension agréés collectifs et de régimes volontaires d'épargne-retraite;
- régimes d'épargne-retraite collectifs.

Réduire les obstacles pour les PME et encourager les mécanismes de participation tels que l'adhésion automatique lorsque cela est approprié.

2. Améliorer la mise en commun et la portabilité

- Simplifier les transferts entre régimes de retraite lors de changements d'emploi
- Réduire la fragmentation et favoriser la consolidation de l'épargne-retraite
- Faciliter la continuité de l'épargne-retraite lors des transitions d'emploi
- Soutenir le recours à des régimes portables, tels que les régimes de pension agréés collectifs et les régimes volontaires d'épargne-retraite, pour les travailleurs n'ayant pas accès à un régime en milieu de travail.

3. Élargir l'accès à des solutions de revenu viager

- Soutenir les solutions collectives de décaissement
- Améliorer l'accès aux rentes viagères à paiements variables ainsi qu'à d'autres solutions collectives de revenu viager
- Encourager les solutions collectives de revenu de retraite
- Améliorer la sécurité des revenus de retraite tout en préservant la flexibilité



ACPM | ACARR

The Association of Canadian Pension Management

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

Ce que demande l'ACARR

L'ACARR encourage les gouvernements et les organismes de réglementation à :

- ✓ Prioriser les initiatives qui élargissent la couverture des régimes de retraite en milieu de travail
- ✓ Moderniser les cadres réglementaires pour favoriser la portabilité et la mise en commun
- ✓ Faciliter un accès plus large à des solutions de revenu viager abordables
- ✓ Poursuivre un dialogue collaboratif avec l'ACARR et les participants au système de retraite

L'ACARR est prête à contribuer

L'ACARR représente les promoteurs de régimes, les administrateurs, les fiduciaires, les fournisseurs de services et autres participants du système de retraite partout au Canada.

Nous serions heureux d'avoir l'occasion de rencontrer les gouvernements, les organismes de réglementation et les décideurs politiques afin de discuter de ces recommandations et de soutenir l'élaboration de solutions concrètes visant à renforcer la sécurité de la retraite des Canadiens.

À propos de l'ACARR

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est le principal organisme de défense d'un système de revenu de retraite équilibré, efficace et durable au Canada. L'ACARR représente les promoteurs de régimes, les administrateurs, les fiduciaires, les fournisseurs de services et autres intervenants des systèmes de retraite à travers le pays.

Pour en savoir plus, visitez le site www.acpm.com.